



Staff Union
of the International Labour Organization
Syndicat du personnel
de l'Organisation internationale du Travail
Sindicato del personal
de la Organización Internacional del Trabajo

12 décembre 2018

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SECONDE SESSION**

25 octobre 2018

Compte-rendu des décisions

La Présidente du Comité du Syndicat ouvre la seconde session de l'Assemblée générale annuelle et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Élection du Président

La Présidente du Comité du Syndicat rappelle aux participants que le (la) Président(e) de l'Assemblée générale annuelle est selon l'usage élu(e) pour les deux sessions de l'année, ainsi que pour les Assemblées générales extraordinaires – plusieurs de ces dernières s'étant tenues lors de la session du Conseil d'administration de mars dernier. M. Oliver Liang présidera donc cette seconde session ordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour (doc. SU/AGM/2018/2/D.1)

Le Président remercie les participants et passe ensuite au point 2 : *Adoption de l'ordre du jour*. Le Comité du Syndicat demande que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir un résumé informatif sur la réunion qui s'est tenue avec le Directeur général le 24 octobre dernier et un chaleureux hommage à **M. Simon Steyne** – sur le point de prendre sa retraite – pour la constance de son soutien et de son investissement personnel. Après avoir reçu une « standing ovation » bien méritée, M. Steyne prononce une brève allocution pour encourager les membres du personnel à continuer à défendre et à lutter pour les valeurs promues par l'OIT, le tripartisme et le mouvement syndical.

L'Assemblée générale annuelle adopte l'ordre du jour tel que modifié.

3. Résumé d'information sur la réunion qui s'est tenue avec le Directeur général

Cinq points étaient à l'ordre du jour de la réunion : les relations professionnelles, y compris les négociations portant sur la politique contractuelle, le suivi des questions concernant

les réductions de salaires et la CFPI, les conditions de travail, la réforme des NU et la diversité géographique. La présentation insiste sur le moral en berne du personnel depuis mars 2018 et la nécessité de prendre certains engagements en faveur dudit personnel – qui, après tout, constitue l'élément le plus important de l'Organisation – permettant de livrer de manière professionnelle les prestations demandées par les mandants en dépit de la détérioration de leurs conditions de travail.

Après avoir écouté attentivement, le Directeur général s'est engagé à :

- revenir au cadre formel de discussion et à de saines relations professionnelles ;
- déployer tous les efforts requis pour améliorer la politique anti-harcèlement et d'autres politiques connexes (des procédures d'enquête rapides, une protection efficace et des sanctions appropriées – tolérance zéro à l'égard de tout comportement répréhensible) ;
- continuer à tout mettre en œuvre pour parvenir à un fonctionnement correct de la CFPI, c'est-à-dire à la stricte application des règles en vigueur.

4. Rapport du Comité du Syndicat du personnel (doc. SU/AGM/2018/2/D.2)

Le Président présente le rapport annuel du Comité section par section et donne ensuite la parole aux Représentants titulaires pour qu'ils présentent les activités syndicales dans leurs propres régions, à la Section des anciens fonctionnaires et au Comité des stagiaires (INTERNBOARD).

Les participants demandent d'ajouter dans le rapport une mention spécifique sur l'application stricte du Statut du personnel dans le processus de Recrutement et de Sélection, en prenant comme il se doit en considération « *l'expérience équivalente* » des candidats et non uniquement leur niveau d'études. Une clarification portant sur la section consacrée aux pensions est également demandée, suite aux informations fournies après la réunion de la CCPNU en juillet 2018 au cours de laquelle les bénéficiaires ont été attaqués en l'absence de représentants de l'Administration de l'OIT. Il s'agit là d'une situation vraiment inquiétante et qui démontre un manque d'intérêt pour cette question majeure.

Afrique : Le membre titulaire pour la région met l'accent sur les points suivants :

- la réunion régionale qui s'est tenue à Lusaka en septembre dernier et la résolution adoptée, qui concerne pour l'essentiel la CAPS et son efficacité, notamment en cas d'urgence ;
- le processus de recrutement et de sélection à harmoniser au niveau régional ;
- la sécurité du personnel sur le terrain, en particulier dans les pays fragiles – spécialement au cours des processus électoraux au niveau national ;
- les salaires et la perte de pouvoir d'achat, qui semble exiger une approche plus énergique pour garantir le respect et l'application en bonne et due forme des principes régissant la détermination des salaires.

Amériques et Caraïbes : Le membre titulaire pour la région met l'accent sur les points suivants :

- la réunion régionale qui s'est tenue à Lima en mai dernier, au cours de laquelle les thèmes suivants ont été examinés : ressources humaines ; recrutement et sélection ; la CAPS ; les conditions de travail et l'atmosphère sur le lieu de travail ; le développement de carrière ;
- le recrutement et la sélection concernant les collègues recrutés pour des projets de la coopération au développement ;
- la CAPS, avec des progrès réalisés dans le passé mais qui présente de nouveaux retards dans le remboursement des demandes. Le Secrétaire exécutif s'est rendu l'an dernier dans deux lieux d'affectation en Amérique latine mais il est essentiel que ces missions continuent afin d'adapter les prestations aux besoins.

Asie et Pacifique : Le membre titulaire pour la région met l'accent sur les points suivants :

- le renforcement des adhésions dans la région ;
- la communication entre les représentants sur le terrain et au Siège et entre les représentants des bureaux extérieurs dans la région ;
- les droits et le bien-être du personnel de l'OIT dans le cadre de la réforme des NU ;
- l'égalité des chances pour tous les membres du personnel et un salaire égal pour un travail de valeur égale – en lien avec la mise en œuvre d'échelles de salaires différentes ;
- le réexamen actuel de la classification des emplois sur le terrain ; les responsabilités croissantes imposées aux membres du personnel, jointes à l'absence d'un groupe d'examen indépendant au niveau régional ;
- le recrutement et la sélection, et tout particulièrement la politique de mobilité qui doit profiter à tous les membres du personnel ;
- la précarité (c.à.d. les contrats à court terme, les contrats de la coopération au développement), la sécurité de l'emploi et la formation. L'évolution de carrière devrait faire partie des stratégies de projets de coopération au développement ;
- les mesures de prévention et de lutte contre le harcèlement à prendre au niveau de l'ensemble de l'OIT ;
- la CAPS et les retards dans le remboursement des demandes ;
- l'équilibre entre travail et vie privée et une politique de télétravail qu'il convient d'appliquer de manière juste et équitable ;
- la participation du Syndicat du personnel au Centenaire de l'OIT.

Europe et États arabes : Le membre titulaire pour la région met l'accent sur les points suivants : la réunion régionale qui s'est tenue à Beyrouth en janvier dernier, au cours de laquelle les représentants du personnel ont convenu des priorités suivantes : une formation portant sur les enquêtes locales salariales et la préservation du pouvoir d'achat ; le réexamen des descriptions de poste sur le terrain et le développement de carrière ; les contrats SLD (WLT) en Europe ; le congé de maternité et les pauses allaitement ; la réforme des NU et l'augmentation de la charge de travail ; la communication entre la CAPS et les personnes assurées en vue d'une efficacité accrue.

Centre de Turin : Le représentant du Centre de Turin attire l'attention sur la politique de mobilité et le désir de voir les membres du personnel de Turin considérés comme des candidats internes lorsqu'ils se présentent à des concours de l'OIT. Cette question fait partie de la négociation portant sur la politique contractuelle. La planification de la succession au Centre est également un sujet de préoccupation, les effectifs ne cessant de diminuer sans que des remplacements soient prévus, augmentant ainsi la charge de travail. La consultation est essentielle et un dialogue social bien organisé devrait permettre d'obtenir des résultats. Le personnel est une ressource et non un coût à réduire.

Le représentant de la Section des Anciens Fonctionnaires dit la Section préoccupée pour les retraités sur le terrain et préconise une amélioration de la communication avec eux. Une réunion a été programmée avec les membres titulaires pour examiner ce point précis. La Section et le Syndicat du personnel ont de bonnes relations et parviennent à bien coopérer lorsqu'il s'agit de travailler sur des causes communes.

La représentante du Comité des stagiaires (INTERNBOARD) insiste sur la nécessité de diversifier le programme de stages et sollicite un appui pour tenter de mettre en place un fonds de solidarité – dans le cadre du budget régulier – pour permettre aux personnes venant de destinations lointaines de se rendre à Genève. Cela renforcera la diversité étant donné que les frais de voyage ne sont actuellement pas couverts par l'OIT, ce qui empêche des jeunes gens de bénéficier du programme.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus le Rapport annuel du Comité du Syndicat du personnel de l'OIT pour 2017-18.

5. Rapport financier du Comité du Syndicat et Rapport de la Commission de vérification des comptes (doc. SU/AGM/2018/2/D.3 et doc. SU/AGM/2018/2/D.3/Add.)

La Secrétaire générale du Comité du Syndicat – en l'absence du Trésorier – présente le rapport financier du Comité pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus le rapport financier du Comité du Syndicat pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et le rapport de la Commission de vérification des comptes.

6. Élection de la Commission de vérification des comptes (doc. SU/AGM/2018/2/D.4)

Au nom de l'Assemblée générale annuelle, le Président remercie les vérificateurs aux comptes, M. Clery Bègue, M. Daniel Rojas et Mme Christine Ecuillon pour leur travail. Tous trois souhaitant continuer à exercer leurs fonctions, le Président propose que leur mandat soit reconduit pour un an.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus la nomination des vérificateurs aux comptes.

7. Rapport de la Commission du Fonds d'entraide du Syndicat du personnel (doc. SU/AGM/2018/2/D.5)

La Secrétaire générale du Comité du Syndicat – en l'absence du Trésorier – informe l'Assemblée que le rapport de la Commission est incomplet et qu'il sera donc présenté à la prochaine session de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en février 2019.

8. Dispositions pour les élections au Comité du Syndicat et Additif : Liste de candidats aux élections du Comité du Syndicat pour le mandat 2018-2020 (doc. SU/AGM/2018/2/D.6 et doc. SU/AGM/2018/2/D.6/Add.)

Le Président présente le document SU/AGM/2018/2/D.6 qui contient, entre autres, le calendrier et les dispositions relatifs aux prochaines élections du Comité qui auront lieu en 2019.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus le calendrier et les dispositions relatifs aux prochaines élections du Comité qui auront lieu en 2019.

Nomination des scrutateurs. Au nom de l'Assemblée générale annuelle, le Président remercie les scrutateurs, M. Samir Koufane (Scrutateur Principal), Mme Régine de Loof et M. Franco Amato pour leur travail. Tous trois souhaitant continuer à exercer leurs fonctions, le Président propose que leur mandat soit reconduit pour un an.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus la reconduction du mandat des scrutateurs.

Nomination de la Commission électorale. Au nom de l'Assemblée générale annuelle, le Président remercie les membres titulaires et suppléants de la Commission électorale pour leur travail : M. Gabriel Brun, Mme Karen Curtis, Mme Caroline de Giorgi-Garrity, M. Gérald de Schmidt et Mme Martine Humblet (titulaires), Mme Julia Lee, Mme Céline Moiret, Mme Angelika Mueller et Mme Maria Prieto (suppléants). Tous souhaitant continuer à exercer leurs fonctions, le Président propose que leur mandat soit reconduit pour un an.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus la nomination de la Commission électorale.

Le Président présente la liste des candidats aux élections du Comité du Syndicat pour 2018-2020, que l'on peut consulter pour information dans le document SU/AGM/2018/2/D.6/Add et en ligne. Les participants font remarquer qu'il conviendrait de donner plus d'informations sur les candidats pour permettre aux membres sur le terrain de voter.

Après les remerciements d'usage, le Président clôt les travaux de la seconde session de l'Assemblée générale annuelle 2018.

Clôture de la session à 15h45.